



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2025



BILAN ACTIF

	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Frais d'établissement (I) ACTIF IMMOBILISÉ Immobilisations incorporelles : Frais de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Immobilisations incorporelles en-cours, avances et acomptes Immobilisations corporelles : Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles en-cours, avances et acomptes <i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i> Immobilisations financières : Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisées Prêts Autres immobilisations financières				
Total II	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Créances : Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances rattachées par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance Valeurs mobilières de placement : Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités				
Total III	110 870	0	110 870	131 726
Frais d'émission des emprunts (IV) Primes de remboursement des emprunts (V) Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	110 870	0	110 870	131 726

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	110 114	131 161
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	110 114	131 161
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	756	565
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	756	565
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	110 870	131 726

COMPTES DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	21 247	30 817
Total I	21 247	30 817
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 247	772
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	20 000	30 000
Total II	21 247	30 772
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	0	45

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	0	0
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de changes		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	0	0
2. RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)	0	0
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I + II + III – IV)	0	45
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		45
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	0	-45
Impôts sur les bénéfices (VII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	21 247	30 817
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	21 247	30 817
EXCÉDENT OU DÉFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Avances et acomptes reçus		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2025

I – GENERALITES

Le Fonds de dotation Audiens Solidarité Internationale, constitué le 17 juillet 2013 est régi par la loi N°2008-776 du 4 Août 2008.

Le Conseil d'administration du 12 juin 2025 a approuvé la modification des statuts et le changement de dénomination du fonds de dotation qui se nomme depuis cette date « Audiens Solidarité ».

➤ 1.1 Objet

L'association de moyen du Groupe Audiens et Audiens Prévoyance ont décidé de la création d'un Fonds de dotation.

Ce Fonds de dotation a pour objet de recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue de les affecter au financement et à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général, mises en œuvre directement ou par des contributions à d'autres organismes sans but lucratif, dans le cadre d'activités contribuant à l'entrepreneuriat social et l'économie solidaire.

Ces activités ont pour but de venir en aide à tous ceux qui ne peuvent trouver, autour d'eux, une réponse satisfaisante à leurs demandes élémentaires, leur insertion sociale ou l'accompagnement de toute personne se trouvant dans une difficulté matérielle ou morale, que ces activités soient situées en France ou à l'étranger.

➤ 1.2 Fonctionnement

Le fonds a été créé sans dotation initiale. Le montant de la dotation est augmenté le cas échéant des dons et legs effectués au profit du fonds.
Il s'agit d'une dotation consommable.

II - PRINCIPES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de bases suivantes :

- * Continuité de l'exploitation
- * Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Changement de méthodes

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, du code de commerce, le fonds Audiens Solidarité International a appliqué pour la première fois le règlement ANC 2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'application de ce nouveau règlement intègre dans le résultat d'exploitation des comptes auparavant inscrits dans le résultat exceptionnel et implique également des reclassements au niveau du bilan actif et passif.

Nous vous présentons ci-dessous les impacts de ces reclassements pour le fonds de dotation Audiens Solidarité International :

Impact sur le bilan Actif

Les charges constatées d'avance sont désormais présentées dans la rubrique créance des actifs circulants et non plus en compte de régularisation.

Impact sur le bilan Passif

Pas d'impact significatif sur les comptes du fonds de dotation Audiens Solidarité International.

Impact sur le compte de résultat

- 1) Reprise sur amortissement dépréciation et provision : cette rubrique ne comprend plus les transferts de charges.
- 2) Le nouveau règlement ANC 2022-06 intègre désormais dans le résultat d'exploitation des comptes auparavant inscrits dans le résultat exceptionnel tel que :
 - Les produits de cessions d'immobilisation corporelle et incorporelle ;
 - La valeur nette comptable des immobilisations cédées ;
 - La quote-part de subventions d'investissement comptabilisées désormais en 747 contre 777 en N-1.

Pas d'impact significatif sur les comptes du fonds de dotation Audiens Solidarité International.

III – SUIVI DES DOTATIONS CONSOMPTIBLES

Variation des fonds propres sur l'exercice

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droits de reprise	131 161	0	200	21 247	110 114
<i>Dont Dotations consommables</i>	<i>131 161</i>	<i>0</i>	<i>200</i>	<i>21 247</i>	<i>110 114</i>
Autres fonds propres					
Total	131 161		200	21 247	110 114

Suivi d'un plan pluriannuel de consommations des dotations consommables conformément à l'article 433-2 du règlement ANC 2018-06

Exercice	Dotations consomptibles	Dotations consomptibles inscrites au résultat	Dotations consomptibles nettes
Ex 12/ 2025	448 228	-338 114	110 114
Ex 12/ 2024	448 028	-316 867	131 161
Ex 12/ 2023	429 208	-286 050	143 158
Ex 12/ 2022	423 668	-225 391	198 277
Ex 12/ 2021	399 008	-194 775	204 233
Ex 12/ 2020	360 907	-164 209	196 698
Ex 12/ 2019	332 178	-123 765	208 413
Ex 12/ 2018	293 196	-89 293	203 903
Ex 12/ 2017	256 424	-65 692	190 732
Ex 12/ 2016	210 945	-47 301	163 644
Ex 12/ 2015	161 429	-34 841	126 588
Ex 12/ 2014	85 755	-22 468	63 287

IV – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le fonds a perçu au titre de l'année 2025 des dons pour 200 €.

Les dons reçus sur l'exercice ainsi qu'un prélèvement de 21 047 € sur les fonds dédiés antérieurs non utilisés ont été affectés sur l'exercice 2025 sous forme de versement à l'association Harmonie Mékong pour un montant de 20 000 €, la différence 1 247 € correspond aux frais de fonctionnement.

V – ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant

VI – EVENEMENT POST CLOTURE

Néant

COGEP.
AUDIT

Fonds de dotation
AUDIENS SOLIDARITE INTERNATIONALE
74 rue Jean Bleuzen
92170 VANVES Cedex

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31/12/2025



Fonds de dotation
AUDIENS SOLIDARITE INTERNATIONALE
74 rue Jean Bleuzen
92170 VANVES Cedex

Au membre du fonds de dotation AUDIENS SOLIDARITE INTERNATIONALE

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation **AUDIENS SOLIDARITE INTERNATIONALE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « II- Principes comptable, changement de méthodes » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées aux changements de méthodes comptables relatifs à la première application du règlement ANC-2022-06.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le conseil d'administration et dans les

autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la structure à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 12 Juin 2026
Le Commissaire aux Comptes

Norman ALLAL
COGEP AUDIT



BILAN ACTIF

	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en-cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en-cours, avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total II	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances rattachées par legs ou donations				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	110 870		110 870	131 726
Total III	110 870	0	110 870	131 726
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	110 870	0	110 870	131 726



BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	110 114	131 161
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	110 114	131 161
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	756	565
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	756	565
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	110 870	131 726



COMPTES DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	21 247	30 817
Total I	21 247	30 817
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 247	772
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	20 000	30 000
Total II	21 247	30 772
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	0	45



COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	0	0
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de changes		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	0	0
2. RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)	0	0
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I + II + III – IV)	0	45
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		45
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	0	-45
Impôts sur les bénéfices (VII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	21 247	30 817
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	21 247	30 817
EXCÉDENT OU DÉFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Avances et acomptes reçus		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2025

I – GENERALITES

Le Fonds de dotation Audiens Solidarité Internationale, constitué le 17 juillet 2013 est régi par la loi N°2008-776 du 4 Août 2008.

Le Conseil d'administration du 12 juin 2025 a approuvé la modification des statuts et le changement de dénomination du fonds de dotation qui se nomme depuis cette date « Audiens Solidarité ».

➤ 1.1 Objet

L'association de moyen du Groupe Audiens et Audiens Prévoyance ont décidé de la création d'un Fonds de dotation.

Ce Fonds de dotation a pour objet de recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue de les affecter au financement et à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général, mises en œuvre directement ou par des contributions à d'autres organismes sans but lucratif, dans le cadre d'activités contribuant à l'entrepreneuriat social et l'économie solidaire.

Ces activités ont pour but de venir en aide à tous ceux qui ne peuvent trouver, autour d'eux, une réponse satisfaisante à leurs demandes élémentaires, leur insertion sociale ou l'accompagnement de toute personne se trouvant dans une difficulté matérielle ou morale, que ces activités soient situées en France ou à l'étranger.

➤ 1.2 Fonctionnement

Le fonds a été créé sans dotation initiale. Le montant de la dotation est augmenté le cas échéant des dons et legs effectués au profit du fonds.
Il s'agit d'une dotation consommable.

II - PRINCIPES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de bases suivantes :

- * Continuité de l'exploitation
- * Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Changement de méthodes

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, du code de commerce, le fonds Audiens Solidarité International a appliqué pour la première fois le règlement ANC 2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025.



L'application de ce nouveau règlement intègre dans le résultat d'exploitation des comptes auparavant inscrits dans le résultat exceptionnel et implique également des reclassements au niveau du bilan actif et passif.

Nous vous présentons ci-dessous les impacts de ces reclassements pour le fonds de dotation Audiens Solidarité International :

Impact sur le bilan Actif

Les charges constatées d'avance sont désormais présentées dans la rubrique créance des actifs circulants et non plus en compte de régularisation.

Impact sur le bilan Passif

Pas d'impact significatif sur les comptes du fonds de dotation Audiens Solidarité International.

Impact sur le compte de résultat

- 1) Reprise sur amortissement dépréciation et provision : cette rubrique ne comprend plus les transferts de charges.
- 2) Le nouveau règlement ANC 2022-06 intègre désormais dans le résultat d'exploitation des comptes auparavant inscrits dans le résultat exceptionnel tel que :
 - Les produits de cessions d'immobilisation corporelle et incorporelle ;
 - La valeur nette comptable des immobilisations cédées ;
 - La quote-part de subventions d'investissement comptabilisées désormais en 747 contre 777 en N-1.

Pas d'impact significatif sur les comptes du fonds de dotation Audiens Solidarité International.

III – SUIVI DES DOTATIONS CONSOMPTIBLES

Variation des fonds propres sur l'exercice

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droits de reprise	131 161	0	200	21 247	110 114
<i>Dont Dotations consommables</i>	<i>131 161</i>	<i>0</i>	<i>200</i>	<i>21 247</i>	<i>110 114</i>
Autres fonds propres					
Total	131 161		200	21 247	110 114

Suivi d'un plan pluriannuel de consommations des dotations consommables conformément à l'article 433-2 du règlement ANC 2018-06



Exercice	Dotations consomptibles	Dotations consomptibles inscrites au résultat	Dotations consomptibles nettes
Ex 12/ 2025	448 228	-338 114	110 114
Ex 12/ 2024	448 028	-316 867	131 161
Ex 12/ 2023	429 208	-286 050	143 158
Ex 12/ 2022	423 668	-225 391	198 277
Ex 12/ 2021	399 008	-194 775	204 233
Ex 12/ 2020	360 907	-164 209	196 698
Ex 12/ 2019	332 178	-123 765	208 413
Ex 12/ 2018	293 196	-89 293	203 903
Ex 12/ 2017	256 424	-65 692	190 732
Ex 12/ 2016	210 945	-47 301	163 644
Ex 12/ 2015	161 429	-34 841	126 588
Ex 12/ 2014	85 755	-22 468	63 287

IV – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le fonds a perçu au titre de l'année 2025 des dons pour 200 €.

Les dons reçus sur l'exercice ainsi qu'un prélèvement de 21 047 € sur les fonds dédiés antérieurs non utilisés ont été affectés sur l'exercice 2025 sous forme de versement à l'association Harmonie Mékong pour un montant de 20 000 €, la différence 1 247 € correspond aux frais de fonctionnement.

V – ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant

VI – EVENEMENT POST CLOTURE

Néant



COGEP.



WE ARE INDEPENDENT MEMBERS OF
THE GLOBAL ADVISORY
AND ACCOUNTING NETWORK

R

apport d'activité 2025

Identité et missions

En 2025, le Conseil d'administration a approuvé une refonte des statuts du fonds de dotation. Cette évolution porte notamment sur la gouvernance, l'objet du fonds et sur sa dénomination, désormais « Audiens Solidarité ».

Ces nouveaux statuts visent à favoriser une meilleure adéquation entre les attentes des salariés du Groupe et les actions soutenues, tout en respectant le cadre de la stratégie globale du Groupe Audiens.

Gouvernance

Conformément aux nouveaux statuts et afin de mieux représenter les salariés du Groupe Audiens, la composition du Conseil d'administration a évolué vers deux collèges :

- Le collège Direction ;
- Le collège Salariés.

Chaque collège est composé de 4 membres. Ainsi, au moment de la rédaction du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Collège Direction	Collège Salariés
Jérôme BONNAUD Magali DAVID Frédéric OLIVENNES Nathalie PLOUVIET	Marina EZDIARI Cécile PREVOST Marie RUIZ Julie SOWU

Dons reçus par Audiens Solidarité

Aucun appel aux dons n'a été adressé aux salariés de l'Association de Moyens pour l'exercice 2025.

Toutefois certains soutiens ont spontanément adressé leurs contributions. Il s'agit de MM. Patrick BEZIER et Henri BIGNALET.

Le montant des dons perçus par Audiens Solidarité s'élève en 2025 à 200 € (contre 820 € en 2024). Il s'agit de dons en numéraire en totalité.

Ces dernières années, le cadre de l'action sociale a connu des évolutions significatives. Audiens Santé Prévoyance, principal financeur d'Audiens Solidarité, a dû s'adapter tout en restant en cohérence avec la stratégie globale du Groupe Audiens. C'est la raison pour laquelle, les fonds auparavant versés à Audiens Solidarité sont redirigés en 2025 pour mettre en place des actions et des aides à destination des personnes en situation de fragilité provenant des secteurs historiques couverts par le Groupe Audiens.

Le manque de moyens humains n'a pas permis de solliciter d'autres financeurs.

Don versé par Audiens Solidarité

Audiens Solidarité a été pendant de nombreuses années le partenaire principal de l'association Harmonie Mékong, et exclusif dans le projet « Siem Reap » au Cambodge. Harmonie Mékong dispense des heures de cours de français à plus de 300 élèves.

Depuis 2019, Audiens Solidarité soutient Harmonie Mékong au Laos en appuyant ses actions d'enseignement du français. Les cours sont proposés à environ 700 élèves, ainsi qu'en cours du soir. L'association dispose de deux salles de classe, d'un bureau pour cinq professeurs de français et d'une bibliothèque de 2 000 ouvrages, gérée par une bibliothécaire à mi-temps.

Dans ce cadre, une subvention de 20 000 € a été versée en 2025 en soutien aux actions de cette association.

Action 2026 et perspectives d'Audiens Solidarité

Audiens Solidarité a été sollicité par l'Ambassadeur de France au Cambodge afin de poursuivre le financement d'Harmonie Mékong dans le cadre du projet « Siem Reap » en 2026. Au moment de la rédaction du présent rapport, une ultime subvention de 18 000 € a été versée à Harmonie Mékong début 2026, marquant le point de départ d'une réorientation des priorités d'Audiens Solidarité en lien avec son nouvel objet.

Durant l'année 2025, une réflexion est menée par le Conseil d'administration sur de nouvelles actions à financer, plus proches de la réalité des secteurs couverts par le Groupe Audiens.

Une réflexion plus globale concernant les contraintes liées à l'activité du fonds de dotation est menée.

Malgré la présence actuelle de ressources financières, bien que limitées, l'insuffisance de moyens humains ne permet pas, à ce stade, de mener une démarche active de recherche de financements complémentaires.

Cette contrainte pourrait compromettre la pérennité des activités du fonds de dotation et entraîner un ralentissement, voire un arrêt de son fonctionnement. Dans ce contexte, l'avenir du fonds demeure incertain, faute de ressources opérationnelles suffisantes pour en assurer la continuité.